

NOU[S]VELLES



© Shutterstock

**ASILE
DES ENFANTS SÉPARÉS D'UN PARENT (2-3)**

**ATELIER GALIFFE
LA CRÉATIVITÉ À L'HONNEUR DEPUIS 30 ANS (6)**

(ÉDITO) QUAND LE RESPECT DU DROIT CONTREVIENT AU PRINCIPE HUMANITAIRE

Les médias romands ont abondamment relayé l'engagement du CSP en faveur d'un requérant d'asile séparé de sa famille. Dans les annales du CSP, une telle action publique reste exceptionnelle. Elle n'a malheureusement pas permis de stopper le renvoi d'un père de famille qui ne représentait aucun danger pour la Suisse et ne demandait qu'à vivre auprès de sa femme enceinte et de ses enfants.

À travers cette campagne, nous avons voulu rappeler la primauté de la logique humanitaire, là où les autorités ont décidé d'appliquer strictement le droit.

Interrogé sur ce cas particulier, Jean Zermatten, président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, souligne que trois droits fondamentaux ont été bafoués dans cette affaire: l'intérêt supérieur de l'enfant, le principe de non-discrimination et le droit d'un enfant de vivre avec ses parents pour assurer son développement. Le CSP

poursuit son travail auprès de la mère et des enfants, et garde un lien avec ce requérant qui survit en Italie.

Dans un autre domaine, nous sommes très régulièrement confrontés à des personnes qui sont démunies face à une administration qu'elles peinent à comprendre. C'est notamment le cas avec les prestations complémentaires familiales, qui doivent apporter un soutien financier aux familles proches de la pauvreté. Après trois ans de mise en œuvre sans aucune communi-

cation de la part de l'État, nous ne pouvons que constater que cette loi n'atteint que partiellement ses objectifs.

Ces deux sujets – développés dans ce numéro des Nouvelles – viennent rappeler que, quel que soit notre domaine d'activité, le CSP s'engage de manière indépendante en faveur des plus démunis. Votre soutien est essentiel et nous permet de redonner du courage à ceux qui sont désespérés.

Alain Bolle



(ACTU) INTÉRÊT DE L'ENFANT : DEUX POIDS DEUX MESURES

Le CSP est régulièrement confronté à des décisions d'expulsion qui privent des enfants de la présence d'un de leurs parents. Au mépris de l'intérêt supérieur de l'enfant et des développements récents en droit de la famille.

La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) prévoit que, dans toute décision qui le concerne, l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale. Ratifiée par la Suisse en 1997, cette disposition permet en principe à l'enfant ou à son représentant de saisir un tribunal en cas de violation ou de non-prise en compte.

UNE APPLICATION RESTRICTIVE

Tout semble clair dans les textes. Mais leur application laisse encore à désirer, en particulier dans le domaine de l'asile. Le Service réfugiés du CSP est en effet trop souvent témoin de renvois de parents d'enfants mineurs. Que ce soit lorsque le père de jeunes enfants autorisés à vivre en Suisse avec leur mère se voit expulser vers un autre pays, dans l'attente d'un regroupement familial incertain. Ou encore lorsque des parents, usés par des années de précarité et d'attente d'une décision sur leur demande d'asile, finissent par se séparer.

À quelques exceptions près, le Tribunal administratif fédéral (TAF) – haute instance en la matière – propose une lecture des plus restrictives de l'intérêt de l'enfant. Tout juste peut-il être amené à reconnaître que le déracinement, par un renvoi dans son pays d'origine, d'un enfant ayant grandi et ayant été scolarisé en Suisse jusqu'à son adolescence pourrait être contraire à son intérêt. Dans ce cas, le TAF prononce une admission provisoire.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies en donne pourtant une lecture bien plus large: l'intérêt de l'enfant doit s'analyser avant toute chose en relation avec ses autres droits, parmi lesquels figure celui de grandir auprès de ses deux parents et de voir sa vie familiale préservée d'ingérences injustifiées.

EN CAS DE SÉPARATION

Tout se passe comme si les autorités en matière d'asile restaient hermétiques aux développements pourtant conséquents de la doctrine en matière de droit de l'enfant.

Rares sont les cas où, en cas de séparation des parents et de renvoi de l'un d'eux, l'intérêt supérieur de l'enfant dicte le maintien des deux parents en Suisse. Régulièrement, des décisions d'expulsion viennent priver des enfants de la présence d'un de leurs parents et ce, sans même discuter ou mentionner l'intérêt de l'enfant.

Le TAF semble donc se désintéresser totalement des répercussions d'une séparation pour l'enfant, sous l'angle de son bon développement et de son droit à la vie familiale. La prise en compte de l'intérêt de l'enfant n'est pas garantie si le couple de requérants choisit de ne plus vivre ensemble. Le TAF postule que le parent ayant obtenu sa garde lui suffira, au mépris des règles internationales, mais aussi de développements juridiques dans le domaine du droit de la famille, où l'éducation conjointe de l'enfant par ses deux parents en cas de séparation tend à devenir la règle.

Marie-Claire Kunz

DES DÉCISIONS D'EXPULSION VIENNENT RÉGULIÈREMENT PRIVER DES ENFANTS DE LA PRÉSENCE D'UN DE LEURS PARENTS, SANS MÊME DISCUTER L'INTÉRÊT DE L'ENFANT.

(+) UNE VICTOIRE DU CSP À LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Arrivée en Suisse en 2002, la famille V. se compose d'un ressortissant équatorien, de son épouse et de leurs deux filles. Après dix ans, les autorités statuent enfin sur leur demande d'asile. Entretemps, le couple traverse des difficultés qui conduiront, en 2011, à sa séparation. L'une des filles est devenue majeure; la deuxième a alors 12 ans. Celle-ci a passé presque toute sa vie en Suisse avec ses deux parents. Elle conserve des liens étroits avec son père, même si les parents ne vivent plus sous le même toit. Ceux-ci restent en bons termes et assument conjointement son éducation. Lorsque le TAF statue sur leur recours, en 2012, il décide d'expulser le père et permet à la mère et à la fille mineure de rester en Suisse.

Pour le TAF, une lecture bien comprise de l'intérêt de l'enfant se borne à ne pas la déraciner de Suisse, de même que sa mère, qui en a la garde principale. Le père est quant à lui renvoyé.

Le CSP et le Centre suisse pour la défense des droits des migrants ont défendu cette famille devant les instances de la Cour européenne des droits de l'homme. En 2014, celle-ci contredira le raisonnement du TAF, estimant que la Suisse, en séparant père et fille, violait ses obligations découlant de la protection de la vie familiale, à la lumière de l'intérêt supérieur de l'enfant.

M.-C.K.



© Sham Shamaksi

**UN PARCOURS EXEMPLAIRE:
EN QUATRE ANS, MARIANA STANCIU EST PASSÉE
DU STATUT DE CHÔMEUSE SANS DIPLÔME
À CELUI DE VENDEUSE AVEC UN CFC EN POCHÉ.**

(MON JOB AU CSP) « LE CSP, C'EST MA DEUXIÈME MAISON »

Lorsque son mari décède en 2010, Mariana Stanciu se retrouve seule, sans travail et sans diplôme. Avec beaucoup de volonté et l'aide du CSP, elle vient d'obtenir son CFC de gestionnaire de commerce de détail.

« J'étais seule à Genève. Je ne connaissais rien, je ne savais même pas gérer mes factures. » À la mort de son mari, en 2010, la jeune Mariana Stanciu doit s'inscrire au chômage. Suit une longue période sans emploi, au bout de laquelle sa conseillère lui parle de l'option VAE: la validation des acquis de l'expérience.

Avec cinq ans d'expérience dans le domaine de la vente, Mariana peut en effet prétendre à ce programme qui vise à compléter l'expérience professionnelle par un complément de formation en vue de l'obtention d'un CFC. « Mais j'avais peur, je n'avais pas confiance en moi. »

« J'AIME APPRENDRE ET ENRICHIR MES CONNAISSANCES »

Adressée par le chômage au CSP en 2012, Mariana est engagée en emploi de solidarité à plein temps comme trieuse-vendeuse

à la Renfile de Meyrin. « Ce travail m'a beaucoup plu. Pour moi qui aimais la mode, j'ai pu approfondir mes connaissances dans le tri et le traitement des textiles. »

Absorbée par ce travail, la jeune femme met entre parenthèses son inscription au programme VAE. « Tous mes collègues du CSP m'encourageaient à le reprendre. Leur soutien m'a déterminée. » En septembre 2014, elle se relance donc dans la finalisation de son dossier écrit, pour lequel elle suit notamment des cours dans les domaines de la connaissance de l'entreprise, du marketing et de la comptabilité.

En 2014, Mariana demande à élargir ses compétences en travaillant dans l'une des boutiques du CSP, où sa responsable se dit très satisfaite de son travail: « Elle est fiable et organisée. Elle a un très bon contact avec la clientèle. »

UN PARCOURS EXIGEANT

« Le CSP m'accordait des jours de congé pour suivre mes formations. J'ai étudié le marketing en cours du soir, je révisais, je passais mes examens, je travaillais tout le temps. C'était épaisant! »

La récompense de ce long parcours lui est parvenue par la poste en mars dernier, sous la forme du CFC de gestionnaire de commerce de détail. « C'était difficile, mais je suis vraiment fière de moi. Je me sens désormais comme les autres. » Mariana ne compte pas s'arrêter en si bon chemin: « J'aime apprendre. Je ne me vois pas faire toujours la même chose, quitte à faire de nouvelles formations! »

Carine Fluckiger

(DOSSIER) PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES FAMILIALES : UN SYSTÈME À REPENSER

Depuis 2012, certaines familles précarisées peuvent prétendre à des prestations complémentaires familiales. Un progrès salué à l'époque par le CSP, mais qui se heurte à la réalité du marché du travail. Explications.

La pauvreté touche en particulier les familles composées d'un seul parent ou de trois enfants et plus. À Genève, plus de 3000 foyers parvenaient difficilement en 2012 à faire face à l'ensemble de leurs charges courantes. C'était avant l'entrée en vigueur de la modification de la Loi sur les prestations cantonales complémentaires, le 1^{er} novembre 2012. À partir de cette date, grâce à un amendement adopté par le Grand Conseil, les familles qui remplissent cumulativement certaines conditions peuvent prétendre à des prestations complémentaires familiales (PCFam).

UNE LOI LIMITÉE DANS LA PRATIQUE

Mis en place pour soutenir économiquement les familles qui, malgré un travail, sont en situation de précarité, ce nouveau dispo-

sitif avait été accueilli par le CSP comme un signal positif dans la politique de lutte contre la pauvreté. Quatre ans plus tard, force est de constater que l'application de la loi pose problème et que les objectifs de politique publique ne sont que partiellement atteints.

Actuellement, le mode de calcul des PCFam est calqué sur celui des personnes qui touchent des prestations complémentaires en étant à l'AVS ou à l'AI. Dans les deux cas, le Service des prestations complémentaires (SPC) effectue un calcul par année civile, puis octroie les prestations mensuelles aux bénéficiaires.

LA RÉALITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL

C'est précisément là que se situe le hic. Car si les rentiers AVS et AI touchent des revenus constants,

exception faite des variations dues à la hausse du coût de la vie, c'est loin d'être le cas des familles qui vivent dans la précarité.

Contrats à durée déterminée, travail de nuit, sur appel ou payé à l'heure, revenus qui varient à partir d'un montant mensuel brut de base... Le monde du travail se complexifie et se précarise. Comme les revenus de certains bénéficiaires de PCFam sont irréguliers de mois en mois, le système du SPC n'est pas adapté au calcul systématique et mensuel des prestations.

Un tel fonctionnement entraîne des décisions dont la compréhension est peu accessible au commun des mortels. Surtout, il porte clairement préjudice aux familles, en postulant qu'elles ont la capacité d'épargner ou de vivre avec moins suivant les mois.

LES DÉFAUTS DU SYSTÈME

Quatre ans après leur entrée en vigueur, on constate donc que les PCFam génèrent parfois de la précarité – et des situations d'endettement – plutôt que d'y remédier. Elles impliquent alors une gestion administrative et financière fastidieuse, qui s'accompagne inévitablement d'oppositions, de recours, de demandes de restitution...

Ce serait une illusion de croire que le marché du travail actuel, qui utilise plus qu'il n'emploie, s'adaptera au fonctionnement d'un service de l'État qui, pour le coup, ne remplit que partiellement sa mission de service public. La solution? À l'instar de ce qui se fait à l'Hospice général, le SPC devrait effectuer un calcul chaque mois et ainsi verser au bénéficiaire la prestation qui lui est due.

Linda Lahotte





© David Wagnières



(SERVICE) « CRÉER EST POUR MOI PLUS VITAL QUE MANGER »

Une exposition pleine de poésie était l'occasion en mai dernier de marquer le 30e anniversaire de l'Atelier Galiffe. Ce lieu pas comme les autres confirme un de ses atouts: la force de la créativité.

Tout a commencé avec une idée: celle de proposer des activités manuelles et artistiques à des personnes en marge du monde du travail pour lutter contre leur exclusion sociale. Trente ans plus tard, les femmes et les hommes qui fréquentent l'Atelier Galiffe sont nombreux à témoigner de l'importance de la créativité dans leur équilibre.

« Quand je dessine ou je peins, je représente les sensations que j'éprouve. » « Le dessin, la peinture, c'est ma manière de m'exprimer. » « J'ai eu l'impression magique de connaître l'inconnu quand j'ai découvert le modelage. » Ou encore: « Il suffit que je voie une chose, ça me donne une idée. J'arrange les choses à ma façon. Quand je travaille, il n'y a rien à penser. »

UNE ALLIÉE DE LA QUALITÉ DE VIE

Ces témoignages rappellent que s'il est un domaine où la norme n'existe pas, c'est bien celui de la créativité. Sans frontières et sans limites, celle-ci déborde les consignes et les codes; elle n'appartient qu'à soi. Elle s'exprime différemment pour chacun: elle peut être ardeur vibrante et disponible, ou tapie - presque enfouie - parce que peu exercée depuis longtemps. Elle peut aussi être voilée, voire empêchée par les difficultés imposées par la maladie ou la médication.

À l'Atelier Galiffe, cette alliée de la qualité de vie permet à chacun de devenir et d'exister pour qui il est. Elle exige une capacité de centrage, de concentration et de persévérance qui renforce l'indi-

vidu. Elle offre aussi un répit, un moment de repos à des personnes qui sont souvent éprouvées par un flux incessant de préoccupations intérieures. Elle permet enfin, pour celles qui le souhaitent, de faciliter le lien aux autres. L'important à Galiffe est de respecter le rythme et la disposition de chacun - que l'on préfère rester secret et travailler à l'écart ou, au contraire, que l'on recherche l'attention du public en plongeant dans son univers.

ACCOMPAGNER LA CRÉATIVITÉ

Bien sûr, la créativité connaît aussi ses moments de désenchantement et de découragement, miroir d'un monde intérieur tour à tour paisible, lumineux et tourmenté. Vecteur de ce qu'on ne peut pas dire, elle laisse parfois sur les œuvres des

cicatrices qui, apprivoisées, permettent le ressourcement.

Le travail de l'équipe de Galiffe est d'accueillir cette inépuisable et enrichissante vitalité, de l'éveiller, de la révéler, de l'accompagner... ou de la canaliser. Tant la créativité est une palpitation différente pour chacun. L'exposition d'une série d'œuvres en mai dernier a été l'occasion d'en retracer les innombrables expressions en trente ans.

Sylvie Mundler

(LE CSP DONNE LA PAROLE À) CAROLINA COSTA

Elle est drôle et piquante. Carolina Costa, pasteure, est l'auteure avec son mari d'une série qui cartonne sur le web. Elle y propose une approche rafraîchissante de la spiritualité, ouverte au débat et au dialogue.



« *Ma femme est pasteure* » s'inspire de ma vie réelle: le quotidien d'un couple dont la femme est pasteure et le mari est un agnostique non pratiquant. Cette websérie aborde les Dix commandements, la lecture de la Bible ou encore la philosophie sur un ton décalé et humoristique. Elle répond à un défi pour lequel l'Église protestante de Genève ose l'innovation: comment rejoindre aujourd'hui les jeunes générations dans leurs besoins spirituels?

Premier constat: le web et les réseaux sociaux sont des outils de communication incontournables. C'est là que nos contemporains passent désormais une grande partie de leur temps. Deuxième constat: nos Églises souffrent d'une image archaïque, austère et ennuyeuse auprès des nouvelles générations. Il fallait donc dans un premier temps dépoussiérer cette

image pour être à nouveau audible! Les Églises réformées de Vaud, Genève et Neuchâtel et Médias-pro (chargé de la gestion de la présence de l'Église protestante dans les médias romands) se sont rassemblés pour soutenir la création de « *Ma femme est pasteure* ». Victor Costa, mon mari, et moi en sommes les producteurs, auteurs et comédiens. L'objectif est d'être présents sur la toile, d'interpeller un public jeune sur les questions du sens et de transmettre les valeurs de l'Évangile comme l'accueil, la solidarité ou le pardon. Faire découvrir que l'identité réformée possède cette caractéristique du débat, de l'ouverture et de l'engagement sur un ton drôle et pertinent!

Le pari a été plus que gagné, puisque tous les médias romands en ont parlé, que la série rencontre un vif succès auprès des inter-

nantes (60 000 vues par vidéo), qu'elle est même reconnue dans de nombreux festivals web internationaux où elle a remporté des prix.

À Genève, dans le même élan, nous sommes deux jeunes pasteurs qui avons été mandatés pour créer un projet avec des jeunes, qui puisse répondre à leurs besoins spécifiques. LeLAB.church est ainsi né dans le Temple de Plainpalais en novembre 2015. Un laboratoire pour chercher du sens, explorer de nouvelles manières de pratiquer sa spiritualité et devenir des témoins de lumière dans le monde. Les jeunes d'aujourd'hui ont autant soif de justice et de paix que ceux qui ont lancé le CSP hier. La relève est assurée pour continuer de bâtir un monde plus serein et plus aimant!



CAROLINA ET VICTOR COSTA,
UN COUPLE DANS LA VIE COMME
DANS LA WEBSÉRIE
« MA FEMME EST PASTEUR ».



(ADRESSES)

LA BOUTIQUE EAUX-VIVES

Rue de la Mairie 15
T 022 736 45 81

LA BOUTIQUE PÂQUIS

Rue du Môle 1
T 022 731 65 41

LA BOUTIQUE JONCTION

Bd Carl-Vogt 34
T 022 328 22 04

LA BOUTIQUE PLAINPALAIS

Rue de Carouge 37
T 022 329 32 50

LA RENFILE MEYRIN

Rue Alphonse-Large 19
T 022 341 13 02

LA RENFILE PLAN-LES-OUATES

Chemin de la Cartouchière
T 022 794 55 40

LE RAMASSAGE

Service de ramassage gratuit. Votre mobilier et les objets en bon état à offrir au CSP sont récupérés par notre équipe. Contactez-nous pour fixer un rendez-vous.
T 022 884 38 00
ramassage@csp-ge.ch
www.csp.ch

Imprimé sur papier respectant l'environnement, certifié aux normes FSC (gestion durable des forêts)

(BRÈVES) GRAND CHOIX DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Plus d'un millier d'écrans d'ordinateurs, des PC portables en nombre, des claviers, des beamers et des écrans TV ultramodernes... Ce matériel de qualité est désormais disponible dans les deux Renfiles de Meyrin et de Plan-les-Ouates,

grâce au don exceptionnel d'une généreuse entreprise de la place.

Retrouvez les adresses et les horaires des Renfiles sur :

www.csp.ch/geneve/brocantes-et-boutiques

© DR



(IMPRESSUM)

Edition genevoise

Centre social protestant Genève
Rue du Village-Suisse 14
CP 171
1211 Genève 8
T 022 807 07 00
info@csp-ge.ch
CCP 12-761-4
IBAN
CH41 0900 0000 1200 0761 4

Tirage

7500 exemplaires

Rédactrice en chef

Carine Fluckiger

Impression

Baudat imprimerie

Ont collaboré à ce numéro

Alain Bolle (directeur), Marie-Claire Kunz (Service réfugiés), Linda Lahotte (Service social), Sylvie Mundler (Atelier Galiffe) et Vanessa Santantoniou (Communication)

Relecture

Denis Fazan

Conception et réalisation

Buxum-communication.ch

(BRÈVES) LE CSP AU FESTIVAL ELECTRON

Quel lien entre la culture électronique et le Centre social protestant? Au mois de mars dernier, le CSP inaugurerait un partenariat inédit avec Electron, un festival genevois qui accueillait pour sa treizième édition quelque 20 000 spectateurs autour de manifestations de qualité: exposition de

Brian Eno, workshops, installations sonores... Sans oublier les nuits animées par des DJs de peinture internationale. Le CSP a bénéficié d'une présence pendant tout le festival sous la forme notamment d'un clip et d'une banderole, en contrepartie du mobilier prêté par ses deux Renfiles de Meyrin et de

Plan-les-Ouates pour le backstage des artistes, pour les invités «VIP» du Palladium et pour les festivaliers sous une des tentes de la rue de la Coulouvrenière. Une excellente occasion de faire sortir le CSP de ses murs pour aller à la rencontre d'un public de jeunes et de moins jeunes!



© DR